Après leur rencontre avec le Cabinet du Ministre de l'Economie le lundi 18 juillet à Bercy

COMPTE RENDU PUBLIC DE NATHALIE NAIL ET DE JEAN PAUL LECOQ

Reçus par le cabinet du Ministre de l'économie à Bercy, le 18 juillet, sur l'avenir de la filière industrielle de l'éolien en mer et des usines attendues au Havre, nous avons obtenu des clarifications sur la position du gouvernement dans ce projet majeur pour l'emploi, un projet désormais enjeu d'une vaste partie de Monopoly à rebondissements.

Nous en avons profité également pour porter d'autres sujets de préoccupation de notre territoire et notamment :

- La nécessité de maintenir le site de production de la cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville
- L'avenir de la centrale thermique du Havre
- Le confortement de l'axe Seine et de ses ports
- La consolidation de nos raffineries

<u>Sur la filière éolienne en mer</u>, le gouvernement confirme le désengagement d'AREVA (l'Etat est actionnaire à 90 %) de la co-entreprise ADWEN dont elle possède 50%, l'espagnol GAMESA possédant les autres 50 %. Le gouvernement validera à la rentrée le choix du repreneur des parts détenues par AREVA. Deux candidats principaux sont en lice : l'allemand Siemens, poids lourds de l'éolien, et l'américain General Electric qui possède ALSTOM.

Nous avons appris que 3 critères conditionneront le choix gouvernemental : le prix du rachat, l'engagement du repreneur d'assurer la garantie sur les premières livraisons réalisées par ADWEN et les engagements en matière de créations d'usines et donc d'emplois dans le cadre de l'implantation des prochains parcs en mer.

Compte tenu du surcoût important de l'éolien maritime sur le terrestre, nous avons rappelé que la création de la filière industrielle, et par conséquent des emplois promis, était non négociable. Personne ne comprendrait que des groupes étrangers viennent créer des parcs éoliens au large de nos côtes à partir d'usines situées hors de France.

Le cabinet du Ministre s'est montré réceptif à cet argument tout en rappelant que le prix de rachat était aussi crucial pour départager les repreneurs. Il ne nous a fourni aucune garantie quant à la situation géographique des futures usines potentielles, Cherbourg disposant de nombreux atouts... Nous avons soutenu que le port du Havre, par les espaces dont ils disposent, ses outils et la diversité de ses industries, donc des savoir-faire utiles aux chantiers, devait demeurer la tête de pont de cette future filière, Cherbourg pouvant parfaitement, tout comme Dieppe au Nord, compléter le dispositif.

Le cabinet n'a pas voulu entrer dans ces considérations territoriales, notant au passage, que la mobilisation des acteurs locaux restait timide à ce jour, et rappelant que pour le Ministre, l'important était aujourd'hui d'obtenir la confirmation du futur repreneur sur son implantation industrielle en Normandie.

Sur ce point, nous appelons donc le Grand Port Maritime du Havre à inviter avant la fin août les deux repreneurs potentiels afin de leur présenter les atouts dont nous disposons pour l'accueil de cette filière industrielle et de rassembler à cette occasion tous les décideurs politiques et économiques afin de démontrer la totale mobilisation des acteurs locaux pour l'accueil de cette filière. Près de 1.000 emplois sont en jeux.

<u>Sur la cimenterie Lafarge</u> frappée par un plan de reconversion inique, nous avons de nouveau plaidé pour l'organisation d'une table ronde avec tous les acteurs concernés pour sauver notre cimenterie et tous ses emplois, rappelant que le groupe industriel s'appuie cyniquement sur les engagements pris par la France dans le cadre de la COP21 pour fermer ses unités de production en Normandie et en Charente afin de réduire sa facture carbone.

Le cabinet s'est montré plus soucieux d'obtenir de solides garanties financières pour les futurs licenciés dans le cadre du plan social que d'éviter leur licenciement, se retranchant derrière l'impossibilité pour l'Etat à intervenir dans la stratégie industrielle d'un groupe privé.

Il s'est néanmoins engagé à relayer notre demande de table ronde et, concernant la question des droits à polluer issues de la COP21, il nous a rappelé l'intention du Ministre d'obtenir la mise en place de droits à polluer aux frontières de l'Union Européenne afin notamment d'éviter que des entreprises délocalisent leurs productions avant de procéder à l'importation des matières produites.

Une idée intéressante, mais pour laquelle nous n'avons pu que regretter la temporalité qui n'est absolument pas en phase avec le mouvement déjà constaté dans ce domaine, à l'image du groupe Lafarge qui décide de fermer deux unités de production en France avant de prévoir l'importation du clinker aujourd'hui fabriqué sur place. Une idée qui mettrait en effet des années pour voir le jour compte tenu notamment des fortes réticences de nombreux pays libéraux en Europe.

<u>Sur la centrale thermique</u>, le cabinet s'est montré rassurant estimant que cette prétendue fermeture relevait surtout d'un effet d'annonce du Ministère de l'environnement. Il a rappelé les investissements déjà réalisés et en cours sur la centrale et la volonté d'EDF de conduire la reconversion du site dans les délais prévus. En tout état de cause, le Ministère ne se montre guère inquiet quant à une éventuelle fermeture précipitée de la Centrale.

Nous lui avons rappelé notre vigilance et plaidé pour que le projet de reconversion soit en effet travaillé, sans pression, avec tous les acteurs concernés et notamment les salariés.

<u>Sur l'axe Seine</u>, nous avons remis pour le Ministre les propositions formulées par les élus communistes de Seine-Maritime pour consolider cet axe portuaire et industriel Le Havre/Rouen/Paris avec tous ses emplois, un axe stratégique menacé à terme par la création du canal Seine Nord validé par l'Etat qui lui dédiera 2 milliards d'euros sur 5 ans. Nous avons réclamé un plan stratégique d'investissements à hauteur d'un milliard d'euro dès 2017 en faveur de l'axe Seine.

Le cabinet s'est montré prudent sur ce dossier, rappelant au passage la forte mobilisation et l'unité sans faille dont ont su faire preuve les partisans du canal Seine Nord qui ont obtenu les financements attendus (4,5 milliards).

<u>Sur nos raffineries</u>, le cabinet a tenu à nous rappeler que l'Etat n'avait guère de prise sur les choix stratégiques des raffineurs, a fortiori lorsqu'ils sont étrangers comme c'est le cas à Port-Jérôme avec

Exxon. Il a cependant convenu que les déclarations de la direction de Total en plein mouvement social en mai relevaient plus de l'effet d'annonce que d'une intention concrète. Toutefois, il estime que les raffineries devront à terme modifier leurs productions, notamment vers les bio-carburants pour faire face aux prévisions fortement à la baisse des besoins en hydrocarbure dans les décennies à venir.

** **

**

En résumé de cette rencontre d'une heure et demie, nous sommes repartis avec la confirmation, ce qui ne saurait constituer un scoop, que le gouvernement n'a aucune volonté de s'immiscer dans l'économie et dans les choix stratégiques des groupes industriels dès lors que l'Etat ne possède pas une partie du capital.

En revanche, et puisque tel est le cas dans le projet de l'éolien offshore, nous notons avec satisfaction la volonté du Ministre de veiller au respect des engagements pris concernant la création d'une filière industrielle de l'éolien en mer avec création des emplois en France, même s'il convient de rester extrêmement vigilant pour que cet impératif ne soit pas sacrifié au profit du nombre de zéro sur le chèque de rachat des parts détenues par AREVA dans ADWEN.

Quant au projet de territoire qui doit accompagner l'implantation de cette filière, nous en appelons à la mobilisation urgente de tous les acteurs locaux, autour du Grand Port Maritime du Havre, pour intervenir dans la définition des offres des repreneurs. La Région étant visiblement incapable de jouer ce rôle en mettant en œuvre un projet équilibré entre Le Havre et Cherbourg, nous devons tous ensemble prendre notre destin en main et faire ce qu'il faut, à défaut de quoi nous verrons passer au large de notre port les futurs mats et turbines.

Preuve est une nouvelle fois apportée, comme sur le dossier de l'axe Seine, que les divisions politiques partisanes, la recherche des effets d'annonce pour tirer des couvertures, somme toute maillées d'illusions ou encore les propos alarmistes à visée politique ou anti syndicale, n'ont que trop duré.

Lorsque l'emploi et l'avenir industriel et portuaire sont en jeux, la communauté Havraise doit être unie et déterminée. Cette unité a rapporté pour l'heure à la région Hauts de France (Nord-Picardie) un canal de 4,5 milliards d'euros.

Il est urgent de se mettre en mouvement ensemble. C'est aussi avec ce mouvement que notre territoire disposera d'une nouvelle filière industrielle d'avenir.

Nathalie NAIL

Conseillère municipale du Havre Conseillère de la Communauté d'Agglomération Havraise

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher Conseiller départemental de Seine-Maritime Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise